

ASSAINISSEMENT DE SURFACE PE ET APP SUR LES ALPAGES EN 2003

Les pneumonies porcines contagieuses, connues sous l'appellation de PE (= pneumonie enzootique) et d'APP (= actinobacillose ou, auparavant hémophilose), représentent un très grand problème pour la production porcine et occasionnent de lourdes pertes financières. Malgré de grands efforts d'assainissement effectués par le Service sanitaire porcin (SSP), nous sommes toujours confrontés à des problèmes de réinfections dans les exploitations assainies. Vu la possibilité de transmission de ces pneumonies par l'air il est nécessaire d'entreprendre un assainissement de surface.

La mise en place de zones d'assainissement a débuté en 2000 dans le canton de Vaud. L'objectif est d'assainir tout le canton de Vaud jusqu'en 2003 et, par étapes, tout le territoire national jusqu'en 2004.

En conséquence, seuls les porcins provenant d'exploitations SSP A, SSP B ou assainies peuvent être conduits à l'alpage pour la saison 2003.

Dès l'entrée en vigueur de la révision de l'ordonnance sur les épizooties, soit le 1er janvier 2003, les signes de maladie pulmonaire comme la toux devront être annoncés sans délai au Vétérinaire cantonal et au SSP.

Pour de plus amples renseignements :

Service vétérinaire, à Lausanne,
tél. 021.316.38.70.

LA PROBLÉMATIQUE DES CHALET D'ALPAGE EN MOYENNE MONTAGNE VAUDOISE ET FRIBOURGEOISE: L'AGRITOURISME, UNE PARADE RÉALISTE ?

L'Unité d'Enseignement et de Recherche en Tourisme de l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne vient de publier une recherche consacrée à ce thème. * Débutée en novembre 2001, cette étude avait pour objectif de proposer un concept de tourisme «doux» répondant à la problématique de la «désertion» des alpages et a fortiori à celle de l'abandon et de la dégradation des chalets de moyenne montagne vaudoise et fribourgeoise. Déclinée en quatre chapitres, elle débute par un aperçu succinct de la situation actuelle de l'agriculture de moyenne montagne des cantons de Fribourg et Vaud. Les difficultés rencontrées par les teneurs et propriétaires d'alpage sont analysées en détail et le besoin de développer des activités annexes est clairement démontré.

Le deuxième chapitre traite l'offre existante en matière d'agritourisme sur l'espace considéré. Ce chapitre établit également un constat préoccupant relatif à l'état de l'information et de l'organisation au niveau des offices du tourisme pour les produits liés au tourisme «doux».

Au cœur de l'étude, le troisième chapitre présente les résultats d'un sondage à grande échelle, effectué auprès des propriétaires et teneurs d'alpage. Ceci permet d'évaluer le potentiel d'offre. Les

réponses à ce questionnaire permettent également d'identifier les différentes caractéristiques, freins ou moteurs à l'activité touristique pour l'offreur potentiel.

Enfin, le quatrième chapitre contient les réflexions et recommandations du groupe de travail et développe quatre solutions concrètes, à la lumière des valeurs définies auparavant.

Basée sur le postulat selon lequel le tourisme peut constituer une solution complémentaire à l'agriculture de montagne, l'étude s'attache à définir la faisabilité et les impératifs de mise en œuvre d'un tel concept.

Il serait faux de penser que l'on puisse considérer l'activité touristique comme supplantant l'activité professionnelle pastorale: l'activité touristique ne se justifiera que comme appoint et non comme finalité dans la moyenne montagne.

Il serait tout aussi illusoire de penser que les teneurs d'alpage, dans leur grande majorité, puissent un jour être polyvalents et placés «au four et au moulin», soit à l'entretien de l'alpage et à l'accueil des hôtes: une structure complémentaire devra être proposée.

Francis SCHERLY
Consultant et professeur-associé
Ecole des HEC Lausanne

*L'étude est disponible contre une participation de Fr. 25.- + port afin de couvrir les frais à l'adresse suivante: UERT, HEC Lausanne, BFSH1 - 1015 DORIGNY (ou par téléphone 021.692.34.87).

Gest'Alpe INFO

No 12 - avril 2003

Coédition: Prométerre et Service de l'agriculture

LE TOURISME AU PROCHAIN SALON DES ALPAGES !

La gestion en commun de l'espace alpestre par les milieux agricoles et touristiques: tel sera le thème du 2^e Salon des Alpagnes, les 17 & 18 octobre prochains aux Diablerets. Organisée conjointement par Prométerre, la Société vaudoise d'économie alpestre, les représentants locaux des autorités, de l'agriculture et du tourisme, cette manifestation cherche à devenir le rendez-vous biennal des professionnels de l'économie alpestre.

La formule proposée comprenant conférence-débat, exposés techniques, excursion, participa-

tion d'un hôte d'honneur, devrait offrir aux participants une large possibilité de formation et d'échange. La volonté du comité d'organisation est également de réunir professionnels et grand public dans un cadre convivial, grâce notamment à la présentation de produits régionaux, à des animations folkloriques avec brunch et exposition de bétail.

Le souci partagé par les autorités communales et les responsables de l'économie alpestre quant à l'avenir des régions de montagne laisse augurer des débats fructueux à la Maison des Congrès des Diablerets cet automne.

J.-F. Dupertuis

PROGRAMME DE FORMATION GEST'ALPE 2003 !

Cours pour bergers et exploitants d'alpage

But: permettre aux bergers et aux exploitants intéressés d'approfondir leurs connaissances de base par des démonstrations **dans le terrain:**

- | | | | |
|------------------------------------|---------------------------|-------------------|---------------------|
| - Plantes médicinales & culinaires | I. Moro et Hubert Gaillot | 24 juin | lieu à définir |
| - Petite fromagerie d'alpage | J.-D. Vez et D. Weidmann | 8 juillet | F - Mont de l'Herba |
| - Chiens de troupeaux | Jean-Marie Davoine | 29 juillet | F - Mont d'Or |
| - Accueil à l'alpage | Jean-Bruno Wettstein et | 23 août | CH - Région |
| folklores & traditions | Muriel Tschantz | | Marchairuz |
| - Soins au bétail | intervenant à définir | 16 sept. | CH - Pré de Denens |

Organisation: Association des bergers du Jura franco-suisse avec le soutien du Parc Naturel Régional du Haut Jura (F), du Comité régional de formation agricole (F), du Parc Jurassien Vaudois, de la Société Vaudoise d'économie alpestre, de Gest'Alpe (Etat de Vaud).

Renseignements et inscriptions: Jean-Bruno Wettstein, Chemin des Hêtres 10, CH-1450 Sainte-Croix, tél. 024 454 42 18.

Visites d'alpages (vulgarisation)

- Vallée des Ormonts: lieu et date à définir
- Vallée de Joux / Vaulion: jeudi 5 juin, Les Esserts, en dessus des Charbonnières, chez Bernard et Raphaël Rochat
- Districts d'Orbe et de Grandson: lieu et date à définir.

Les lieux et heures de rendez-vous exacts seront communiqués par région (renseignements: conseiller agricole).

17 & 18 octobre 2003

2^e Salon des Alpagnes aux Diablerets (Voir édito)

Pour tout renseignement adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe, Michael Brühlmann
Av. des Sports 48 - 1400 Yverdon
Tél.: 024 423 44 89 - Fax: 024 423 44 90
e-mail: m.bruehlmann@prometerre.ch

ORGANISMES D'ENTRAIDE DANS LES REGIONS DE MONTAGNE

«Collaboration avec des organismes d'entraide dans le cadre de travaux ponctuels d'assainissements d'alpage», tel était le titre de la séance d'information Gest'Alpe qui a eu lieu au col des Mosses le mardi 11 mars 2003. Lors de cette séance Monsieur Heinz AEBERSOLD, responsable du service technique, a présenté les activités du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), et de manière plus détaillée le Centre de coordination du volontariat en montagne, abrégé sous le sigle de CECOVO.

Le CECOVO est donc un organisme mis sur pied et géré par le SAB. Il rassemble et organise des groupes de volontaires et d'apprentis ainsi que des classes d'école pour des interventions d'une ou de plusieurs semaines dans les régions de montagne. A titre d'exemples les volontaires du CECOVO participent à des travaux tels que la lutte contre l'emboisement des alpages, la mise en place

de conduites d'eau, l'épierrage des alpages suite à des avalanches, la transformation ou la construction de bâtiments ou la remise en état de sentiers et de chemins d'accès. Le CECOVO est principalement actif en Suisse alémanique; en 2002, 65 groupes représentant 1'317 volontaires ont participé à 46 interventions, soit l'équivalent de 5'212 journées de travail. Le CECOVO cherche également à se développer en Suisse romande; les bénéficiaires de ses activités peuvent être des privés, des communes ou des organisations actives au plan régional.

La séance a également été l'occasion de présenter toute une série d'organismes d'entraide actifs dans les régions de montagne.

Pour de plus amples informations adressez-vous à:

Didier GIRARD (conseiller agricole à Château-d'Oex) au 026 924 44 66

ou à

Jean-François DUPERTUIS (conseiller agricole à Gryon) au 024 498 23 49.

LA QUALITÉ DE L'EAU SUR L'ALPAGE

Les exigences pour l'assurance qualité dans la production laitière et fromagère préconisent que l'eau utilisée doit correspondre qualitativement aux normes fixées pour l'eau de boisson. Pour l'abreuvement il n'y a pour le moment pas de normes établies. La création de plusieurs étangs d'accumulation d'eaux de pluie sur des

alpages du Jura vaudois a, par contre, suscité la question de la qualité de cette eau, utilisée uniquement pour l'abreuvement du bétail. Dans le cadre de Gest'Alpe et avec le soutien du Laboratoire Cantonal, une campagne d'analyses d'eau de différents types de ressources a été menée pendant l'été 2002 dans la région du Parc Jurassien Vaudois.

Un puits, une citerne, un étang plastifié et deux captages

Les résultats d'analyses microbiologiques et chimiques de quatre échantillons successifs (un avant la montée le



Puits et étang plastifié.

15.5.02 et trois pendant la saison d'alpage) nous permettent les constats suivants:

- La qualité de l'eau se dégrade en général après la montée du bétail et l'avancement de la saison, pour toutes les provenances. A l'exception de l'eau du puits testé, la qualité suffit par contre toujours pour l'abreuvement.

- La qualité de l'eau de l'étang plastifié est tout à fait comparable aux autres provenances et est suffisante pour de l'eau d'abreuvement mais (naturellement) pas pour de l'eau de boisson.

- Seule l'eau des deux captages atteint approximativement la qualité d'eau de boisson avant la montée. Pendant la saison d'alpage on constate une diminution de la qualité liée à une augmentation des bactéries d'origine fécale (E. coli) et des matières organiques.

Conclusion: l'aire du captage (la zone des drains...) doit être mieux protégée (clôturée)! Ceci est d'autant plus important si l'eau est utilisée au chalet, pour la production laitière ou la fabrication.

- L'eau provenant de «réservoirs» (citerne, étang) montre des signes



Captage profond avec protection insuffisante.

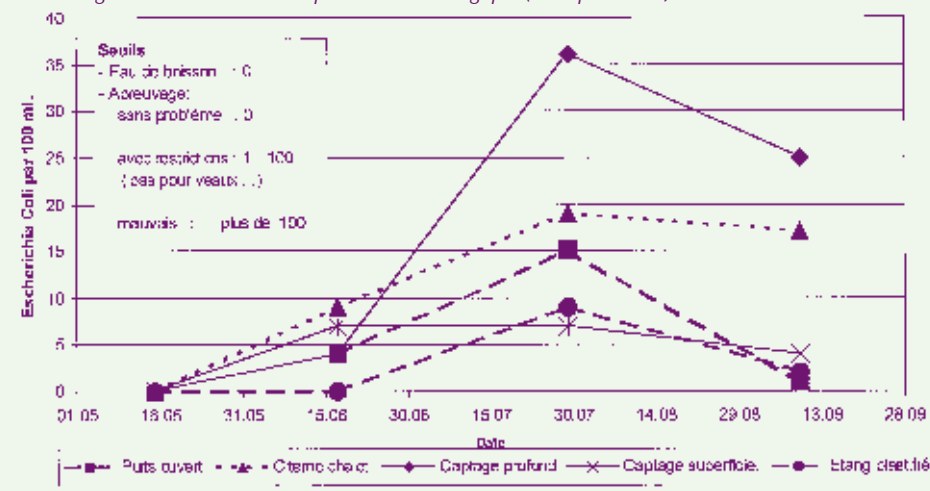
d'un renouvellement insuffisant, aussi bien du point de vu microbiologique que chimique (conditions anaérobies). Une vidange et un nettoyage régulier (une fois par année pour les citernes utilisées pour le chalet) sont indispensables. La qualité de l'eau des citernes pourrait aussi être améliorée en détournant la première eau provenant du toit après une période sans pluie (rinçage du

toit!), mais ceci nécessite une présence sur place et une bonne surveillance.

- La qualité de l'eau de l'étang, du captage superficiel et surtout du puits ouvert se rapproche de celle d'eaux de surface (rivières, ...), avec des teneurs en carbone organique et des valeurs d'oxydabilité (proportionnelle aux matières organiques) assez élevées. Conclusion: Seul les puits essentiellement alimentés par une nappe profonde sont capables de fournir une eau de bonne qualité. L'apport d'eau de ruissellement de surface dans les puits ou étangs est à éviter.

Pour plus de détails sur les résultats ou d'autres renseignements, contactez le secrétariat Gest'Alpe, Michael Brühlmann, tél. 024 423 44 89 ou le Laboratoire cantonal, M. Eric Raetz, tél. 021 316 43 43

Figure 1: Evolution de la qualité microbiologique (exemple E. coli) de 5 ressources d'eau



CONTRIBUTIONS D'ESTIVAGE: NOUVEAUTÉS 2003 POUR LES ALPAGES À MOUTONS

Dès la saison d'estivage 2003, les contributions d'estivage seront octroyées aux alpages à moutons en fonction de la charge usuelle fixée en 2002 et selon le mode de pacage et de surveillance pratiqués.

Les exploitants devront ainsi déclarer le mode de pacage et de surveillance du bétail ovin et prendre toutes les mesures utiles pour en respecter les conditions afin de

bénéficier du tarif correspondant au système qu'ils auront adopté selon le barème suivant:

- 1) 300.- fr./PN pour les alpages disposant de la surveillance permanente par un berger;
- 2) 220.- fr./PN pour les alpages pratiquant le pacage tournant;
- 3) 120.- fr./PN pour les autres alpages (périmètre clos, parcours libre, une surveillance hebdomadaire au minimum).

Pour tous renseignements, s'adresser au Service de l'agriculture, Prestations agricoles - estivage, M. A. Rochat, tél. 021 316 62 32